

L'Environnement pour les **EUROPEENS**

Magazine de la Direction Générale de l'environnement


Les énergies renouvelables

Espoir pour une **nouvelle** génération


- > Se préparer aux crues
- > Stratégie thématique:
Sensibiliser nos villes à l'environnement
- > *Science for Environment Policy*:
Le bon usage des résultats de la recherche

Sommaire


3 Les énergies renouvelables
Espoir pour une nouvelle génération




5 Directive sur les inondations
Se préparer aux crues




6 Stratégie thématique
Sensibiliser nos villes à l'environnement



7 Examen de la politique environnementale 2005
Une année hyperactive dans le domaine environnemental




8 Science for Environment Policy
Le bon usage des résultats de la recherche




9 Rencontre avec le nouveau Directeur général
Négocier pour aller de l'avant



10 Programme LIFE-Nature
Un investissement en faveur du développement de la nature




12 Pollution industrielle
De nouvelles mesures contre les risques liés aux déchets miniers



13 LES GRANDS THÈMES: CITES
Le gendarme du commerce des espèces sauvages



14 Biodiversité
Le compte à rebours 2010



15 En bref

- Des mesures pour réduire la pollution par le mercure
- La déclaration de Dubaï, une étape clé sur la voie de la sécurité chimique mondiale
- La deuxième période d'échange de quotas d'émission approche à grands pas
- Une nouvelle direction pour les véhicules propres

16 Nouvelles publications
Propositions et Communications récentes
Agenda

Rédaction – Information

L'Environnement pour les Européens est un magazine publié par l'unité "Communication" de la Direction Générale de l'environnement.

Rédacteur en chef: Henk Kalfsbeek. Coordinatrice: Rosa Fina. Publication trimestrielle, *L'Environnement pour les Européens* est disponible en allemand, anglais, espagnol, français, italien, polonais et grec. Abonnement gratuit. Pour plus d'informations, contacter l'unité "Communication":

Fax: (32-2) 29-86327

Information et documents: <http://europa.eu.int/comm/environment/env-informa/>

Site web *L'Environnement pour les Européens*:

<http://europa.eu.int/comm/environment/news/efe/index.htm>

Pour de plus amples détails, cliquer sur:

http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

L'Europe verte en ligne

Où en est la législation communautaire dans le domaine de l'environnement? Que fait l'Europe en matière de faune et de flore, de qualité des eaux, de gestion des déchets? Qu'est-ce qu'une politique de produits intégrée et comment bénéficier d'un écolabel? De A (Accession Strategies for the Environment) à Z – ou plus précisément W (Wildlife Protection) –, un index alphabétique guide les interrogations de ceux qui s'intéressent aux questions (scientifiques, politiques, industrielles...) touchant au domaine – large sensu – de l'environnement. Ces informations sont accessibles à partir de la page d'accueil du site Internet de la DG Environnement de la Commission européenne. Vous pouvez ainsi cerner ses domaines d'action, vous informer sur les instruments de financement en vigueur ou encore affiner vos recherches en consultant une librairie virtuelle bien fournie (lettres d'information contenant des analyses et des reportages, discours clés, communiqués de presse, manifestations...). Découvrez les tout derniers développements en cliquant sur "Quoi de neuf?".

http://europa.eu.int/comm/environment/index_fr.htm

Note

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant en son nom, ne pourra être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans la présente publication, ni des erreurs qui, malgré le soin apporté à la préparation et au contrôle de cette publication, pourraient s'y glisser.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2006
ISSN 1563-4159

© Communautés européennes, 2006

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

Abonnements

Je souhaite recevoir gratuitement un exemplaire de la publication trimestrielle *L'Environnement pour les Européens*

en allemand en anglais en espagnol en français en italien en polonais en grec

Nom:

Organisation:

Rue: N°:

BP: Code postal:

Ville: Pays:

Tél.: Fax:

E-mail:

Formulaire à envoyer ou à télécopier à la DG Environnement – Unité "Communication"

Rue de la Loi 200 – B-1049 Bruxelles

Fax (32-2) 29-86327

Vous pouvez également vous abonner en ligne à l'adresse:

http://europa.eu.int/comm/environment/maillingregistration/main/mailling_reg.cfm


 Les énergies renouvelables

L'élaboration d'une politique européenne de l'énergie figure parmi les priorités de l'UE. Les énergies renouvelables peuvent contribuer à satisfaire les besoins énergétiques de l'UE et, ce faisant, à progresser sur la voie de l'accomplissement d'autres objectifs plus généraux, que ce soit dans le domaine de la protection de l'environnement, du développement économique ou de la sécurité. La Commission européenne passe actuellement en revue des approches susceptibles de donner un nouvel élan à la politique sur les énergies renouvelables, tant au travers d'initiatives nationales que de coopérations internationales.

© Communautés européennes

Espoir pour une nouvelle génération

Ciblée, la politique de l'UE en matière d'énergies renouvelables commence à porter ses fruits. Des résultats tangibles sont enregistrés et ce secteur figure maintenant parmi ceux qui affichent la plus forte croissance en Europe, puisqu'il représente 15 milliards d'euros par an. Les énergies renouvelables – hydrologiques, éoliennes, solaires, géothermiques ou encore les énergies vertes ou les biocarburants – rivalisent désormais avec les carburants classiques sur quatre marchés distincts: la production d'électricité, d'eau chaude et de chauffage, les transports et l'approvisionnement énergétique des régions rurales hors réseau.

Les énergies renouvelables couvrent 6% des besoins énergétiques de l'UE et 14% de ses besoins en électricité. La part des énergies renouvelables dans la consommation reste inférieure aux pourcentages fixés respectivement à 12 et 21% que l'Europe entend atteindre d'ici 2010, certes, mais elle ne cesse de progresser. Plusieurs États membres se distinguent par de grandes avancées technologiques: l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne, pionniers en matière d'énergie éolienne, et le Royaume-Uni, qui met en oeuvre le plus grand projet d'énergie marémotrice au monde.

Les énergies renouvelables ne manquent pas d'atouts. Elles contribuent à limiter la dépendance énergétique de l'UE à l'égard de pays étrangers et à améliorer la sécurité de son approvisionnement énergétique. Ces deux atouts ont pris un tour plus important après la suspension temporaire des

exportations russes de gaz au début de l'année et dans le contexte de l'augmentation du prix du pétrole.

Les énergies propres contribuent également à réduire les émissions de gaz à effet de serre en Europe. Enfin, elles encouragent l'innovation, un atout supplémentaire au service de l'amélioration de la compétitivité qui s'inscrit dans le cadre du programme de développement économique, et créent de nombreux emplois qualifiés.

Les pays en développement, qui souffrent plus que les autres de l'augmentation du prix du pétrole, se tournent de plus en plus vers les énergies renouvelables, une tendance que la Commission soutient activement. Sources d'énergie décentralisées par excellence, ces technologies sont particulièrement utiles dans les régions reculées et les pays dépourvus de réseau électrique national.

Le développement des capacités de l'UE

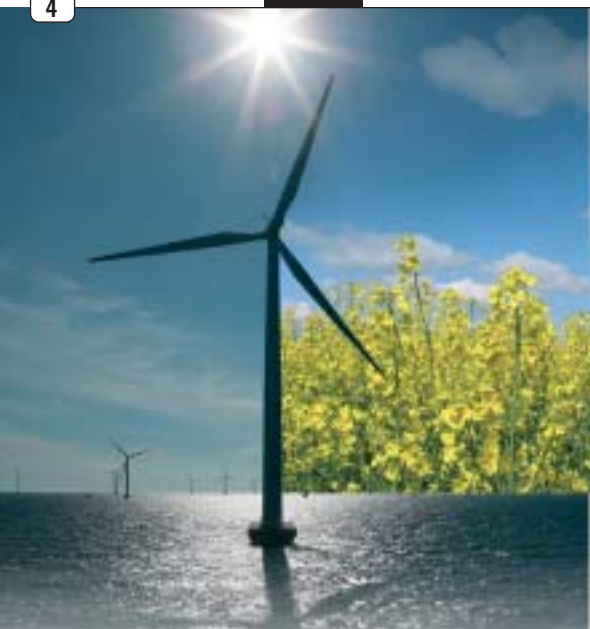
Dans le courant de l'année prochaine, la Commission invitera les États membres à fixer les objectifs à atteindre en matière d'énergies renouvelables après 2010. Le Parlement européen a déjà proposé de viser un pourcentage de l'ordre de 25% d'ici 2020, un objectif dont Stavros Dimas, Commissaire en charge de l'environnement, a estimé publiquement qu'il devait être sérieusement envisagé.

Parallèlement, la Commission continue d'étudier des moyens qui permettraient

d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité. Des États membres ont pris diverses mesures dans ce but, dont les tarifs de rachat (les distributeurs payent un prix fixe aux producteurs nationaux d'électricité verte), les certificats verts (la part des énergies renouvelables dans la consommation est fixée à un certain quota ou pourcentage), des exigences stipulées dans les appels d'offres ou encore des incitations fiscales.

La Commission estime qu'il est possible de multiplier les coopérations transfrontalières, notamment concernant les tarifs de rachat pratiqués en Allemagne, en Espagne et en France. Des marges d'amélioration existent à l'échelle nationale: la réduction des obstacles administratifs, le perfectionnement des réseaux et la limitation des risques à l'investissement.

Outre ces initiatives plus générales, la Commission a défini un plan d'action spécifique à la biomasse comprenant une vingtaine de mesures visant une meilleure utilisation de la sylviculture, de l'agriculture et des déchets générant ainsi de l'énergie pour le chauffage, l'électricité et les transports. Il vise à promouvoir l'utilisation des biocarburants, dont la part représente à peine 0,8% du marché européen, loin des 5,75% fixés pour 2010. Pour y parvenir, la Commission propose de suivre l'exemple donné par des pays tels que le Brésil, la Chine et l'Inde qui imposent une quantité minimale de biocarburants parmi les carburants traditionnels du marché.



© stock.xchng

La mise en oeuvre de ces différentes mesures pourrait faire passer la part d'utilisation de la biomasse à quelque 150 millions de tonnes d'équivalent pétrole d'ici 2010, soit plus du double de la part encore enregistrée il y a trois ans. Cela permettrait à l'UE d'atteindre les objectifs fixés pour 2010, à savoir réduire ses émissions de gaz à effet de serre, créer plus de 300 000 emplois et être moins dépendante des importations d'énergie.

La coopération internationale

Un nouveau record a été battu en 2004: 30 milliards de dollars ont été investis dans les énergies renouvelables dans le monde selon le Réseau d'action pour les énergies renouvelables (*Renewable Energy Policy Network for the 21^e*, REN21). Le résultat en est que la part des énergies renouvelables (énergies éolienne, solaire, hydroélectrique, géothermique et issue de la biomasse) est plus élevée aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été par le passé. Elle représente désormais 17% de la consommation mondiale d'énergie primaire.

Tous pays confondus, 40 millions environ de ménages utilisent l'énergie solaire pour

produire leur eau chaude. On compte plus de 4,5 millions de consommateurs d'électricité verte en Australie, au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Japon. À l'extérieur de l'UE, le secteur des énergies renouvelables est particulièrement important au Brésil (les biocarburants surtout), en Chine (les systèmes solaires de production d'eau chaude et les petites installations hydroélectriques), en Inde (la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie solaire en milieu rural) et au Japon (l'énergie solaire photovoltaïque).

En 2002, il y a quatre ans, le Sommet mondial des Nations unies pour le développement durable de Johannesburg appelait déjà à prendre des mesures en concluant à la nécessité d'augmenter la part mondiale des énergies renouvelables, sans toutefois s'attaquer à l'épineux problème de la fixation d'objectifs concrets.

Cela a amené les États membres de l'UE et d'autres pays animés par les mêmes idées à créer la Coalition de Johannesburg pour les énergies renouvelables (CJER). Présidée conjointement par la Commission européenne et le Maroc, cette coalition de 90 membres cherche à accroître l'utilisation des énergies renouvelables au travers d'une coopération ciblée.

Sa première grande victoire date de juin 2004 lorsque ses membres, réunis à Bonn à l'occasion d'une conférence sur les énergies renouvelables, ont décidé de créer un réseau multilatéral, en l'occurrence le réseau REN21, et ont adopté un plan d'action international comprenant plus de 200 engagements spécifiques.

Une nouvelle étape, plus déterminante encore que la première, a été franchie lors d'une conférence internationale organisée à Pékin en novembre dernier. Cette conférence, qui a montré à quel point la coopération internationale était importante dans ce domaine, s'est conclue sur un accord de principe sans précédent concernant le suivi régulier de la part des énergies renouvelables dans le marché mondial.

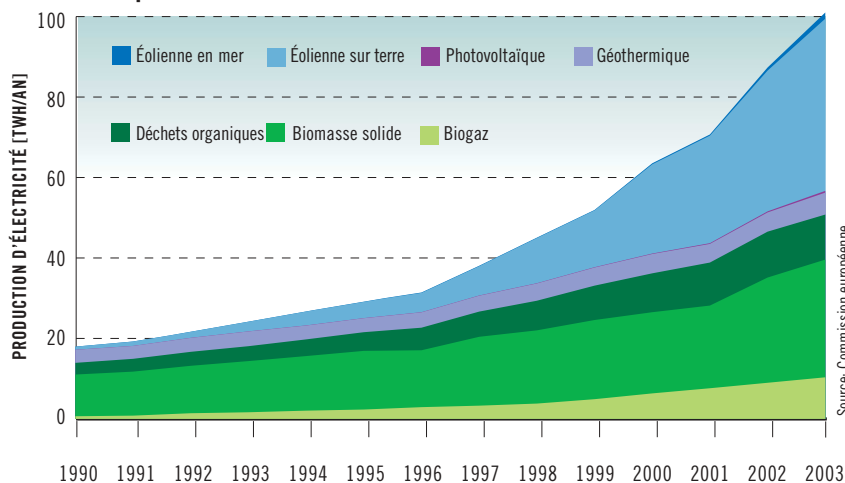
Près d'une cinquantaine de pays, dont 14 en développement, s'emploient désormais sous une forme ou sous une autre à promouvoir les énergies renouvelables. Et plus de 45 d'entre eux se sont fixés des objectifs chiffrés. À titre d'exemple, citons la Chine qui vient d'adopter une loi visant à encourager l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

La Commission cherche maintenant, en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie, à faire de la base de données mondiale des politiques et mesures liées aux énergies renouvelables la plus grande banque de données en ligne sur les politiques nationales en la matière. En principe, les 90 pays membres de la CJER et d'autres grands pays seront intégrés dans la base de données d'ici la prochaine session de la Commission des Nations unies pour le développement durable, en mai 2006. Cette base de données devrait également permettre d'évaluer les progrès réalisés dans le monde pour respecter les engagements pris à Pékin.

Autres initiatives de l'UE

- L'initiative prévue de la CJER dite du "Capital Patient" serait un partenariat public/privé conçu pour financer les projets de petits promoteurs et entrepreneurs dans le secteur des énergies renouvelables, en particulier dans les pays en développement. Si cette initiative porte ses fruits, quelque 100 millions d'euros pourraient être réunis d'ici le milieu de l'année 2007.
- L'initiative de l'Union européenne pour l'énergie accorde une importance prépondérante aux énergies renouvelables et dispose d'un budget de 220 millions d'euros.

Évolution historique des "nouvelles" énergies renouvelables dans la production d'électricité dans l'UE des 25 entre 1990 et 2003



Pour plus d'informations

Stratégie thématique en matière de ressources naturelles
www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm
 Direction générale de l'énergie et des transports
www.europa.eu.int/comm/energy/res/index_en.htm

➤ Directive sur les inondations

Le bilan humain et matériel des inondations est énorme en Europe. Force est malheureusement de constater que les inondations se multiplient sous l'effet du changement climatique. Il s'agit de phénomènes naturels impossibles à éviter. Soucieuse d'en limiter l'impact, la Commission européenne a proposé d'identifier les zones menacées. Cet exercice permettrait d'élaborer des plans de gestion des risques d'inondation et d'accorder la priorité à la prévention, à la protection et à la réactivité.



© stock.xchng

Se préparer aux crues

Les images récentes d'une grande ville d'Europe envahie par les eaux, en l'occurrence Prague, ont rappelé à quel point les inondations sont dévastatrices. Risque environnemental majeur, les inondations ne se limitent pas aux zones côtières à basse altitude, elles peuvent frapper de très vastes régions continentales.

Entre 1998 et 2004, l'Europe a subi plus d'une centaine d'inondations majeures. Rappelons le tragique été 2002, lorsque le Danube et l'Elbe sont sortis de leur lit et que les flots déchaînés ont tout dévasté sur leur passage. Le bilan humain et matériel est énorme. Au cours de ces huit dernières années, les inondations qui ont frappé l'Europe ont fait 700 victimes et ont entraîné le déplacement d'un demi-million de personnes. Et les pertes économiques qu'elles ont provoquées, couvertes par les assurances, sont estimées à 25 milliards d'euros au moins.

L'augmentation des risques

Plusieurs facteurs donnent à penser que l'Europe aura à faire face à une multiplication des inondations à l'avenir. Le changement climatique a pour effet d'accroître le volume des précipitations et d'augmenter le niveau des océans. La mauvaise gestion des réseaux hydrographiques et la prolifération des constructions en zone inondable diminuent la capacité d'absorption des sols.

De plus en plus d'individus et d'entreprises s'installent dans des zones exposées aux inondations. Le long du Rhin, plus de 10 millions de personnes vivent dans des zones inondables. Le volume potentiel de dégâts y est estimé à 165 milliards d'euros.

Les zones littorales sont en première ligne, d'autant plus qu'elles sont nombreuses à subir les effets de l'érosion. La valeur totale des biens économiques situés dans les 500 premiers mètres de la frange littorale européenne représente plus de 1 000 milliards d'euros.

Les inondations peuvent être lourdes de conséquences également pour l'environnement, notamment parce qu'elles détruisent les zones humides et réduisent la biodiversité. Elles peuvent aussi charrier des substances polluantes si elles touchent des sites d'épuration des eaux usées ou des usines chimiques.

Une action coordonnée

Les autorités nationales participent déjà activement à l'élaboration de mesures de protection contre les inondations. Une action concertée de l'UE pourrait être plus probante, sachant que la plupart des grands bassins hydrographiques européens s'étendent sur plusieurs pays. La coordination et la planification à long terme s'imposent dans tous les bassins hydrographiques et sur toute la frange littorale pour que les inondations – et les mesures qui sont prises pour y faire face – menacent le moins possible les populations, l'environnement et l'économie.

La Commission propose un cadre de gestion des risques d'inondation à l'échelle européenne. Ce texte est étroitement lié à la Directive-cadre sur l'eau, qui est au cœur de la politique européenne de protection des eaux.

En principe, la Directive sur les inondations demandera aux autorités nationales d'évaluer les risques auxquels les zones littorales et les bassins hydrographiques sont exposés,

puis de cartographier les risques identifiés et d'élaborer des plans de gestion *ad hoc*.

Les plans de gestion doivent englober toutes les phases du cycle de gestion des risques d'inondation. Ils doivent accorder la priorité à la prévention: ils doivent interdire les constructions dans les zones inondables et encourager les agriculteurs à adopter des stratégies appropriées en matière d'affectation des sols. Ils doivent par ailleurs proposer des mesures de protection visant à réduire les risques d'inondation et à définir des procédures d'urgence si les inondations sont inévitables.

La Directive sur l'évaluation et la gestion des risques d'inondation a également pour but de mieux informer les citoyens et de les encourager à participer à l'élaboration des mesures de protection. ■

Service de veille et d'alerte (Daily Monitoring and Alert Service, MIC Daily)

Au début de l'année 2006, la Commission a lancé un service d'alerte en ligne, appelé "MIC Daily". Ce service est un observatoire des catastrophes en cours ou prévues dans le monde. Il vise à améliorer la sensibilisation et le partage d'informations entre les centres de crise nationaux afin d'augmenter l'efficacité des réactions.



Pour plus d'informations

MIC Daily
www.europa.eu.int/comm/environment/civil/micdaily/micdaily.doc
 Site Internet de la DG Environnement
www.europa.eu.int/comm/environment/water/flood_risk/index.htm



➤ Stratégie thématique

La Commission européenne a lancé en janvier 2006 une autre de ses sept stratégies thématiques pour l'environnement, qui porte en l'occurrence sur l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain.

© Alstom

Sensibiliser nos villes à l'environnement

Quatre Européens sur cinq vivent en agglomération, et leur qualité de vie dépend directement de l'état de l'environnement urbain.

Selon Stavros Dimas, Commissaire en charge de l'Environnement, "l'Europe a besoin de villes durables offrant une qualité de vie élevée, dans lesquelles les gens ont envie de vivre et de travailler et où les entreprises sont désireuses d'investir. La stratégie thématique pour l'environnement urbain préconise une collaboration avec les États membres afin d'aider les autorités régionales et locales à s'informer mutuellement des mesures qui se sont révélées particulièrement efficaces pour l'amélioration des performances environnementales de nos villes".

La vie moderne place les villes d'Europe face à de nombreux problèmes: le mitage, les embouteillages, la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et la gestion des déchets. Les problèmes environnementaux sont souvent imputables à la conjonction de multiples facteurs. Les solutions envisagées pour y remédier doivent donc être mûrement réfléchies. Il faut en identifier tous les impacts potentiels et s'assurer que leurs résultats escomptés ne risquent pas d'être compromis par d'autres initiatives. Par exemple, mettre des autobus peu polluants en circulation pour améliorer la qualité de l'air peut n'avoir qu'un impact limité si la politique d'aménagement du territoire favorise l'utilisation de véhicules privés, par la construction de parcs de stationnement dans le centre-ville, par exemple.

La stratégie vise à coordonner les mesures existantes pour en optimiser l'impact et à encourager les décideurs locaux à s'inspirer d'exemples de bonne pratique.

Tirer parti des connaissances locales

Les autorités locales sont en première ligne, mais les gouvernements nationaux et l'UE doivent les soutenir et coopérer avec elles pour que les politiques mises en oeuvre soient cohérentes. La stratégie a pour objectif d'aider les autorités locales à mieux appliquer la législation environnementale européenne et d'attirer leur attention sur les possibilités de financement communautaire, par exemple celles offertes au titre de la politique de cohésion.

Cette approche a été retenue à l'issue d'un large processus de concertation étalé sur quatre ans qui a permis d'identifier les mesures à prendre pour renforcer les politiques locales en matière de qualité de l'air, de traitement des eaux usées, de pollution sonore, etc.

La Commission a créé sept groupes d'experts et a organisé des consultations publiques en 2004 et en 2005. À l'issue de ce processus de concertation, quatre grands domaines d'action communautaire ont été retenus dans la stratégie pour être soumis à toutes les autorités:

- la Commission donnera aux autorités locales des **orientations techniques** concernant la gestion environnementale intégrée et la planification durable des transports urbains, en s'inspirant de l'expérience des villes les plus brillantes en la matière. Ces orientations contribueront à la mise en oeuvre de la législation environnementale européenne au niveau local;
- l'aide à la **formation** et au développement des capacités permettra aux responsables locaux d'améliorer leurs savoirs et savoir-faire;

- la Commission soutiendra des projets de démonstration et de mise en réseau et étudiera la possibilité de créer à l'échelle européenne un programme facilitant l'échange de meilleures pratiques;
- la Commission envisage de créer un nouveau **portail Internet** thématique pour permettre aux autorités locales d'accéder facilement à des informations utiles et à jour.

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et les États membres participeront au processus d'amélioration de la collecte des données sur l'environnement urbain afin de **mesurer** les progrès accomplis.

Après un vaste processus de consultation des parties prenantes, la Commission a décidé que proposer de nouveaux textes législatifs ne se justifiait pas. La stratégie n'occasionne pas de nouveaux coûts pour les autorités ou les entreprises. Le coût de l'adoption volontaire des mesures recommandées est estimé à environ 0,7% du budget qu'une ville consacre aux transports sur une période de cinq ans.

Toutefois, le prix de l'immobilisme serait beaucoup plus lourd: 370 000 décès prématurés dus à la pollution atmosphérique ainsi que la dégradation de l'environnement et la perte de temps et d'argent qu'entraînent les embouteillages.

Pour plus d'informations

Stratégie et consultation
www.europa.eu.int/comm/environment/urban/home_en.htm

➤ Examen de la politique environnementale 2005

L'examen annuel de la politique environnementale, dont la troisième édition a été publiée en février 2006, est un instrument très utile pour évaluer les progrès réalisés à long terme dans le domaine de l'environnement dans l'UE. La présente édition révèle les grandes avancées de la politique de l'environnement en 2005.



Une année hyperactive dans le domaine environnemental

L'examen de la politique environnementale relève les trois grands domaines dont l'UE s'est tout particulièrement préoccupée en 2005: le changement climatique, l'élaboration des stratégies thématiques (voir *L'Environnement pour les Européens* n° 21) et la définition d'un meilleur processus de formulation des politiques sur les questions environnementales dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

Souligner et renforcer les liens entre la croissance économique et le bien-être environnemental a été l'une des grandes priorités de l'année. Notre prospérité dépend en grande partie de la qualité de l'environnement. Protéger l'environnement est *in fine* moins coûteux et plus probant que faire face à la pollution et à ses conséquences après leur apparition. Des recherches menées au début de l'année 2005 ont montré par exemple que le fardeau financier du changement climatique ne cessera de s'alourdir tant que l'on ne s'attaquera pas au problème.

L'éco-innovation et la mise au point de nouvelles technologies «vertes» peuvent avoir un impact majeur sur la croissance et la compétitivité de l'UE tout en améliorant la qualité de vie de ses citoyens. L'examen de 2005 révèle que le taux de croissance des éco-industries est supérieur à celui de l'économie en général, puisqu'il s'établit à quelque 5% par an depuis le milieu des années 1990. Ce secteur emploie plus de deux millions de personnes, représente environ un tiers du marché global et affiche un excédent commercial de 600 millions d'euros pour l'année 2005.

En 2005, l'UE a relancé la stratégie de Lisbonne mise en oeuvre en 2000 dans le but d'améliorer l'économie de la connaissance

en Europe et de renforcer sa compétitivité. En mars 2005, le Conseil européen a clairement indiqué que l'augmentation de la croissance et l'amélioration qualitative et quantitative de l'emploi devaient s'inscrire dans le contexte plus large du développement durable et de ses dimensions économiques, sociales et environnementales.

Pendant l'année, la Commission européenne a pris des mesures pour accélérer la mise en oeuvre de son Plan d'action en faveur des technologies environnementales (ETAP) et a collaboré avec les États membres pour préparer leurs feuilles de route ETAP d'innovation et d'échange de bonnes pratiques. Elle a par ailleurs fixé le budget à investir pour financer la recherche et le développement à l'avenir.

Une nouvelle approche

L'année 2005 restera aussi dans les annales pour les avancées réalisées sur le front du changement climatique: le système communautaire d'échange de quotas d'émission a été mis en service, le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 février et la Conférence organisée par les Nations unies à Montréal en décembre a réuni plus de 180 nations. L'Union européenne est montée en première ligne pour emporter l'adoption des 40 décisions qui renforcent le Protocole de Kyoto et ouvrir la voie à des négociations mondiales sur les actions à mener à l'avenir de sorte que les pays qui ne sont pas liés au Protocole de Kyoto y participent également.

Comme le montre l'état d'avancement des travaux arrêté en janvier 2006, la Commission a adopté cinq des sept stratégies thématiques prévues, en l'occurrence celles concernant la pollution de l'air, le

milieu marin, l'environnement urbain, l'utilisation des ressources et les déchets. Les deux dernières stratégies, qui portent sur la protection des sols et sur les pesticides, sont en bonne voie. Cette approche s'inspire des principes généraux d'une meilleure réglementation: les stratégies thématiques sont le fruit d'un nouveau mode de formulation des politiques combinant l'évaluation des impacts, la consultation approfondie des parties prenantes et l'utilisation d'instruments intégrés et flexibles pour atteindre des objectifs à court et long terme.

Les perspectives d'avenir

Deux autres questions ont été placées en tête des priorités du programme environnemental en 2005: d'une part, le contrôle des substances chimiques, qui s'inscrit dans un nouveau cadre réglementaire baptisé "REACH", dont le processus d'adoption vers une législation est en bonne voie et, d'autre part, la protection de la biodiversité, qui restera en tête des priorités en 2006 (voir page 14).

Concernant les perspectives en 2006 et au-delà, le rapport souligne l'examen du système d'échange de quotas d'émission qui aura lieu cette année, rappelle la nécessité d'appliquer la législation existante correctement et l'importance de la biodiversité et du parachèvement du réseau Natura 2000. Il en appelle également à une plus grande propreté à agir pour préserver des ressources naturelles en danger, tant à l'échelle européenne qu'à l'échelle mondiale. ■

Pour plus d'informations

Examens annuels de la politique environnementale
www.europa.eu.int/comm/environnement/lisbon.htm

Le bon usage des résultats de la recherche

© P. Wagnon - IRD



La Direction générale de l'environnement de la Commission européenne vient de lancer un service d'information par courrier électronique qui présente, sous une forme très lisible, les derniers résultats de la recherche dans le domaine environnemental. Ce service est accessible à tous, il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous pour s'y abonner.

Le service *Science for Environment Policy* (La science au service de la politique environnementale) a été lancé au début du mois de janvier 2006. Deux mille personnes s'y sont abonnées en moins d'un mois.

Ce service d'information traite de tous les grands domaines de la politique environnementale et impose le respect de normes strictes en matière de précision scientifique. Il aborde également des sujets d'actualité, qui exigent des décideurs de chercher le meilleur moyen de faire face à des problèmes immédiats.

Il a pour vocation d'établir le contact entre les scientifiques et les chercheurs, d'une part, et les décideurs et l'industrie, d'autre part.

De solides bases

L'un des objectifs majeurs du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement – qui se poursuivra jusqu'en 2012 – est de veiller à ce que les décisions politiques soient prises sur la base d'éléments scientifiques établis et après une évaluation précise des impacts économiques potentiels. Parce que la communication entre les scientifiques et les décideurs environnementaux n'a pas toujours été aussi bonne qu'elle aurait dû l'être par le passé, des résultats importants de la recherche n'ont pas été portés à la connaissance de ceux qui auraient pu en tirer le meilleur parti. De nouveaux projets de recherche sont lancés chaque année en Europe et dans le monde, mais leurs résultats sont parfois

hautement techniques et difficiles à replacer dans des contextes de la vie quotidienne.

S'ils sont bien présentés, les résultats de la recherche peuvent grandement contribuer à sensibiliser l'opinion aux questions environnementales et à l'aider à mieux les comprendre. Toutefois, il faut que ces résultats soient présentés sous un format accessible et intéressant et qu'ils soient largement diffusés.

Les résultats de la recherche peuvent également être mis à profit par l'industrie pour commercialiser des produits écologiques novateurs ou trouver des solutions à des problèmes d'environnement.

En plus de la série d'articles que les abonnés au service d'information reçoivent chaque semaine par courrier électronique, le site web du service *Science for Environment Policy* donne également accès à tous les articles publiés, disponibles par date ou par thème. Ce service rend compte de projets de recherche financés par l'UE, mais publie également des informations provenant de sources internationales fiables.

Pour créer un impact

L'éventail des thèmes de recherche est vaste: de l'agriculture à l'évaluation des risques en passant la biotechnologie et la santé. Les rapports d'étude présentent en une page le sujet, les méthodes de recherche, les conclusions et les recommandations.

Le premier numéro propose par exemple un résumé des travaux de scientifiques suisses sur la diminution des populations de poissons d'eau douce. Il présente les conclusions de l'analyse de données étalées sur 20 ans et

explique que les résultats des travaux, qui ont duré 5 ans, pourraient permettre de formuler des propositions spécifiques pour enrayer la diminution des populations de poissons.

Un autre article de ce numéro rend compte d'une étude épidémiologique qui montre que le risque de cardiopathie peut augmenter sous l'effet d'une exposition de longue durée à une forte pollution sonore due à la circulation routière. Des chercheurs allemands ont recueilli des données dans toute la ville de Berlin et en sont arrivés à la conclusion que le stress physiologique induit par une exposition chronique au bruit majorait le risque cardiaque chez les hommes, mais pas chez les femmes. Des données scientifiques de cet ordre peuvent avoir un impact important lors de la formulation des politiques.

Une étude menée en Australie a permis de constater l'apparition de certaines affections, dont l'inflammation pulmonaire, chez les souris nourries aux pois génétiquement modifiés. À la suite de cette étude, tous les plants de pois transgéniques ont été détruits. "Cette étude souligne le rôle important que la science peut jouer dans l'élaboration des politiques" conclut l'article. ■

Pour plus d'informations

Site web de l'environnement et de la recherche
www.europa.eu.int/comm/environment/integration/research_en.htm

Pour s'abonner au service de notification
Science for Environment Policy:
www.europa.eu.int/comm/environment/integration/newsalert/themes_en.html

➤ Rencontre avec le nouveau Directeur général

Négociateur

pour aller de l'avant

Le Danois Mogens Peter Carl a pris ses fonctions de Directeur général de la DG Environnement en novembre 2005, après cinq ans au poste de Directeur général de la DG Commerce. Il a évoqué les tâches qui l'attendaient dans un entretien accordé à *L'environnement pour les Européens*.

■ *Qu'est-ce qui vous a incité à prendre la direction de la DG Environnement?*

P. Carl: Il s'agit d'un domaine d'activité extrêmement important. Dès que j'ai appris que ce poste serait vacant, j'ai immédiatement sauté sur l'occasion.

Je m'occupe de questions de politique économique nationale et internationale depuis 25 ans [au sein de la DG Commerce, de la DG Relations extérieures et de la Banque mondiale] et j'ai participé à de nombreuses négociations internationales. Mes activités professionnelles m'ont donc amené à me familiariser avec un certain nombre de questions du ressort de cette DG: les OGM, le commerce et l'environnement, la protection des forêts, le bien-être animal, etc.

Mais la principale raison est plus personnelle. Depuis toujours, je m'intéresse énormément aux questions environnementales.

■ *À votre avis, quels sont les principaux défis environnementaux qui se présenteront à nous à l'avenir?*

P. Carl: C'est une mission fascinante et de grande ampleur qui vient de m'être confiée. Nous avons plusieurs problèmes à surmonter pour pouvoir progresser dans des dossiers importants sur la scène internationale, alors que nos partenaires potentiels nous opposent un certain scepticisme. Les États-Unis ne sont guère enthousiastes à l'idée d'une réglementation internationale, mais ils ne sont pas les seuls. D'ici un an, de grands pays en développement afficheront des taux similaires d'émission de gaz à effet de serre.

J'ai beaucoup insisté sur le changement climatique parce que j'estimais que les budgets étaient insuffisants à l'échelle des défis à relever. Si nous n'obtenons pas le contrôle de ce dossier, nombreux sont les accomplissements que nous nous efforçons de réaliser qui n'auront plus aucune importance d'ici 20 à 30 ans.

Nous devons continuer à nous battre sur les fronts que l'Europe a toujours été la première à défendre et à chercher des approches pour rallier d'autres pays à nos causes. Pour nous, faire plus ou faire mieux en Europe seulement ne suffit pas.

Chez nous, le problème principal est qu'un environnement plus propre et de meilleure qualité a un coût. Mais j'ai l'impression que le climat politique général est favorable et que l'idée d'un renforcement de la législation européenne bénéficie d'un grand soutien.

■ *L'UE peut-elle vraiment changer les choses lorsque l'on en vient à des questions d'envergure mondiale comme le changement climatique?*

P. Carl: L'UE en a non seulement le pouvoir, mais aussi le devoir. Personne ne bougera si nous n'agissons pas. Ce constat s'applique non seulement au changement climatique, mais également à d'autres problèmes majeurs, notamment les substances chimiques (c'est l'UE qui a dirigé les négociations les concernant lors de la conférence des Nations unies à Dubaï) et, bien sûr, la biodiversité, les ressources naturelles, la pollution atmosphérique et le développement durable.

L'UE doit le rôle unique qu'elle a à jouer à l'évolution de ses sociétés et de ses politiques. Le soutien est exceptionnel, tant de la part des citoyens que des gouvernements européens. Selon des enquêtes, l'environnement semble être le domaine dont les citoyens estiment qu'il bénéficie de la plus grande valeur ajoutée au niveau européen.

■ *Politiquement parlant, estimez-vous qu'on accorde suffisamment la priorité à l'environnement en Europe?*

P. Carl: Ce n'est jamais suffisant, mais comparons la situation à celle d'il y a 30 ans, au début. Des progrès énormes ont été accomplis. Il faut continuer tous azimuts. Certains secteurs industriels résistent à cause des coûts et de l'impact sur la compétitivité, certes, mais ce serait une erreur de penser que l'opposition du secteur privé ou de certains gouvernements empêche tout progrès. Ce n'est pas vrai.

■ *Est-il encore temps de prendre les bonnes décisions pour sauver la planète?*

P. Carl: J'ai l'impression que l'immense majorité des scientifiques estime qu'il n'est pas trop tard. Par contre, il est vrai que plus la communauté internationale attendra avant de s'attaquer aux émissions de gaz à effet de serre, plus la facture sera lourde.

Pour ma part, j'estime que fondamentalement parlant, l'opinion internationale a compris les conséquences de l'immobilisme. Il faut maintenant que ce processus de compréhension et de sensibilisation cède la place à l'action concrète. C'est l'un des plus grands défis qui se présentent à nous. ■

➤ Programme LIFE-Nature



Le réseau Natura 2000 de sites protégés est au cœur des efforts consentis par l'UE pour protéger la biodiversité et les habitats dans les États membres. En 2005, la Commission européenne a investi, au titre du programme LIFE-Nature, 69 millions d'euros dans 54 projets de conservation de l'environnement qui contribuent à parachever ce réseau.

Un investissement en faveur du développement de la nature

La Commission a reçu 183 demandes de cofinancement en 2005. Les 54 projets retenus couvrent 20 États membres et pays candidats à l'adhésion. Neuf d'entre eux impliquent une coopération entre deux pays au moins. L'apport de l'UE représente 55% de l'investissement total (125 millions d'euros), auquel contribuent par ailleurs des autorités nationales, régionales et locales, des ONG environnementales et d'autres parties prenantes.

La plupart des projets ont pour but de restaurer des sites Natura 2000, de mettre en place une structure de gestion à long terme

et de sensibiliser l'opinion. Ils concernent soit des espèces en danger, la grande outarde en Slovaquie et en Autriche, la loutre en Belgique et au Luxembourg ou encore le damier de la succise (une espèce de papillon) au Danemark, soit des habitats en danger, comme les lagons côtiers dans la Baltique, les lagunes temporaires méditerranéennes de l'île de Minorque, les forêts d'ifs en Irlande ou les bruyères en Allemagne.

Le Commissaire en charge de l'Environnement, Stavros Dimas, a salué le lancement des nouveaux projets. "Je suis

ravi de voir les fonds européens soutenir les efforts entrepris aux niveaux local, régional et national pour protéger les espèces et les habitats naturels. Après avoir personnellement visité les sites de LIFE-Nature, j'ai vu comment cette collaboration dynamique peut faire la différence".

Le réseau Natura 2000 compte à ce jour déjà plus de 18 000 sites, soit une superficie presque aussi grande que la France. Depuis 1992, 1 500 millions d'euros ont été investis dans quelque 2 500 projets au titre du programme LIFE.

PROGRAMME LIFE-NATURE 2005 – SIX ÉTUDES DE CAS

Roumanie: la protection des pélicans dans le delta du Danube

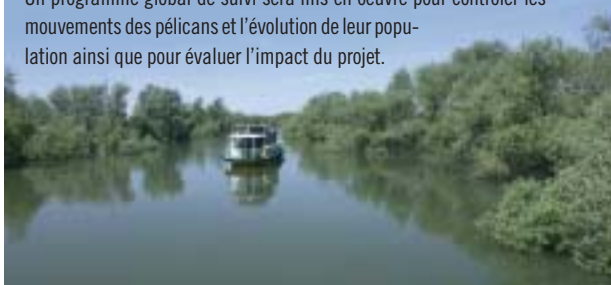


Le pélican frisé figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). Quelque 400 couples, soit 10% des 4 à 5 000 couples reproducteurs qu'il reste dans le monde, vivent et se reproduisent dans la Réserve de la Biosphère du Delta du Danube en Roumanie. La survie de l'espèce dépend de leur protection. Ce projet vise à protéger les pélicans frisés et à en augmenter le nombre.

© BirdLife

Des mesures spécifiques de conservation seront prises pour inciter les pélicans à se reproduire. Ainsi, leurs habitats seront protégés des perturbations par des patrouilleurs spécialement formés pour barrer l'accès aux intrus. La chasse et la pêche seront réglementées pour éviter que les oiseaux ne soient blessés ou abattus par accident. Tous les sites de reproduction seront déclarés "zone de protection spéciale" au sens de la Directive oiseaux de l'UE.

Un programme global de suivi sera mis en oeuvre pour contrôler les mouvements des pélicans et l'évolution de leur population ainsi que pour évaluer l'impact du projet.



Danemark: augmenter les populations de corégones oxyringues

© B.Ueberschaer/IFM-GEOMAR

Le corégone oxyrinus, qui appartient à la famille des salmonidés, vivait autrefois en abondance dans la mer de Wadden, entre les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark. Toutefois, sa population a fortement diminué à cause de sa grande sensibilité aux petites perturbations de son habitat. Le corégone oxyrinus ne se reproduit plus de nos jours que dans six bassins fluviaux au Danemark.

Le projet vise à augmenter les populations de poissons dans quatre rivières danoises et à étudier la possibilité de les réintroduire dans des rivières dont ils ont disparu.

Le corégone oxyrinus est incapable de franchir des obstacles, même minimes, lorsqu'il remonte le courant des rivières pour frayer. Les barrages, les digues de retenue et les échelles à poissons sont donc des entraves majeures à sa reproduction. Ce projet consistera notamment à éliminer les obstacles pour aider le corégone oxyrinus à rejoindre ses sites de frai, ce qui implique le démantèlement de deux centrales hydro-électriques et de trois fermes piscicoles.

Ce projet aura également un grand impact sur l'écosystème de ces rivières et sur d'autres espèces en danger, dont la loutre, le saumon, la lamproie et la loche.

Grèce: concilier les intérêts des pêcheurs et la survie des phoques moines

Le phoque moine est l'un des six mammifères les plus menacés au monde. La Grèce compte près de 90% des phoques moines d'Europe. Cette population est la plus importante du monde, même si elle ne regroupe que 200 à 250 individus.

La Grèce s'emploie depuis 15 ans à protéger le phoque moine, mais le problème majeur reste de trouver le moyen de concilier sa survie et les intérêts des communautés locales de pêcheurs. Les pêcheurs accusent les phoques de leur disputer le poisson et d'endommager leur matériel. L'ignorance empêche la coopération. Les pêcheurs

en arrivent à ne pas porter assistance aux phoques moines lorsqu'ils sont en danger, voire à les abattre délibérément. C'est une menace majeure pour la survie de ce mammifère.

Coordonné par la société grecque pour l'étude et la protection du phoque moine (MOM), le projet couvre tout le littoral grec, soit 15 000 kilomètres de côtes et 3 000 îles, et s'intéresse aux intérêts des deux parties. Des pêcheurs seront interrogés dans sept zones à risque pour mieux cerner les problèmes et une campagne de sensibilisation sera organisée pour améliorer la coopération avec

les parties prenantes au niveau local. En même temps, le projet testera également l'efficacité de dispositifs acoustiques visant à éloigner les phoques des équipements de pêche et à étudier leurs préférences alimentaires.

© Mom / P. Dendrinis



Italie: protéger les oiseaux de proie dans la province de Matera

Milan royal (*Milvus milvus*)
© J. Angelini

Dans le sud de l'Italie, certains sites sont particulièrement importants pour la préservation de plusieurs espèces d'oiseaux de proie, ou rapaces. Ce projet vise à améliorer leur protection dans deux sites Natura 2000: Gravine di Matera, situé dans un parc archéologique régional, et San Giuliano e Timmari, une réserve de 1 000 hectares protégés autour d'un lac artificiel.

Ces sites sont le terrain de chasse de la population de crécerelles la plus importante du pays. Quelque 500 couples, soit 3% de la population européenne,

vivent dans le remarquable site troglodytique de Matera (inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco) et dans les environs de Montescaglioso. On y recense également d'autres oiseaux menacés d'extinction, dont le laneret, le vautour percnoptère et le milan royal.

Ce projet vise à protéger ces oiseaux en concertation avec les résidents et à élaborer une stratégie plus générale pour assurer leur protection partout en Europe.

Sassi di Matera © P. Laureano/Ipogea



Allemagne: au secours de l'Hotzenwald

Le Hotzenwald est une région montagneuse de la Forêt noire, près de la frontière sud de l'Allemagne. Ce massif de 2 105 hectares est situé à 1 000 mètres d'altitude et est constitué de forêts, de prairies de fauche de montagne, de tourbières et de ruisseaux. Sur ses hauteurs, une riche biodiversité est sérieusement menacée, puisque 21 des habitats en danger au sens de la Directive européenne "Habitats" y sont recensés. La préservation de ce paysage exceptionnel, de sa faune et de sa flore est gravement compromise.

Dans le cadre de ce projet, une série d'activités seront organisées pour promouvoir la protection

du massif: l'abattage des conifères et le débroussaillage, la réhabilitation des pâturages, la protection de la faune locale (le coq de bruyère et la gélinotte des bois, par exemple) et le démantèlement du réseau de drainage pour améliorer l'état des tourbières et des marais.

Ce projet sera mis en oeuvre en étroite collaboration avec les autorités locales ainsi qu'avec les agriculteurs et les propriétaires du secteur. Il est en outre prévu de créer un forum dans le but d'encourager la participation locale et d'organiser des activités éducatives sur le thème de Natura 2000.

Hongrie: sauver les prairies pannoniennes

Les prairies et les steppes pannoniennes de Hongrie sont uniques, car elles sont le fruit de siècles de pâturage. On y recense un certain nombre des habitats que le droit communautaire impose de protéger en priorité.

Toutefois, l'adhésion de la Hongrie à l'UE et les modalités de financement prévues par la politique agricole commune ont amené les agriculteurs à exploiter ces terres de manière plus intensive (avec un recours au labour et aux engrais) ou, à l'inverse, à les abandonner totalement, les laissant retrouver leur état primitif de forêt. L'existence même de cet écosystème en est donc compromise.

Coordonné par l'ONG BirdLife Hungary, ce projet cherchera le meilleur moyen de gérer six de ces habitats caractéristiques. Il est prévu de réhabiliter ou de conserver 720 hectares grâce au pâturage, au fauchage et au débroussaillage et d'élaborer des plans de gestion durable pour chaque habitat. Des informations sur les meilleures pratiques seront diffusées auprès des gestionnaires, des agriculteurs et du grand public. Cette fonction de conseil sera maintenue au terme du projet.

Pour plus d'informations

Brochure sur les projets LIFE-Nature 2005
www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifenatcompilation_05_highres.pdf

Programme LIFE
www.europa.eu.int/life

Natura 2000, la biodiversité et la protection de la nature en Europe
<http://europa.eu.int/comm/environment/nature/home.htm>



© RTB-Bor

Rupture du bassin d'Aznalcóllar, en Espagne, en 1998

➤ Pollution industrielle

La réglementation européenne sur la gestion des déchets issus des activités minières a été adoptée. Le Parlement européen et le Conseil ont trouvé un accord sur la nouvelle Directive en décembre 2005.

De nouvelles mesures contre les risques liés aux déchets miniers

Chaque année, le secteur minier – ou industrie extractive – produit plus de 400 millions de tonnes de déchets en Europe. Ces déchets représentent plus de 20% du volume total des déchets en Europe et forment à eux seuls la catégorie de déchets la plus importante. Dans ce contexte, il est impératif de veiller à ce que ces résidus soient stockés ou détruits en toute sécurité et sans porter atteinte à l'environnement.

Par déchets miniers, on entend les déchets produits par les activités de prospection ainsi que les opérations d'extraction et de traitement de minéraux comme le charbon, à savoir la couche arable, les stériles et les résidus (les déchets solides issus du traitement des minéraux). À défaut d'une prise en charge adaptée, les déchets miniers peuvent être très dangereux pour la santé et l'environnement. Ils s'accumulent et peuvent provoquer des rejets acides ou dégager des substances toxiques, comme le cyanure, qui intervient dans certains procédés de traitement.

Les déchets miniers sont à l'origine d'une série de catastrophes qui ont frappé l'Europe ces 40 dernières années. En 1966, un terril de déchets inertes s'est effondré sur une école primaire à Aberfan, dans le sud du Pays de Galles. Cet accident a coûté la vie à 144 personnes, pour la plupart des enfants. En 1985, la rupture d'un bassin de résidus de fluorine a entraîné la mort de 268 personnes et la destruction de 62 bâtiments à Stava, en Italie.

Plus récemment, en 1998, la rupture du bassin des mines d'Aznalcóllar, en Espagne, a entraîné le rejet de substances toxiques dans la rivière Guadiamar et dans le parc national de Doñana. Deux ans plus tard, en 2000, un bassin de résidus s'est rompu à Baia Mare, en

Roumanie, ce qui a provoqué le déversement de 120 tonnes de cyanure dans le Lopus, la Tisza et le Danube. Cette catastrophe a décimé les populations de poissons et a détruit l'écosystème des rivières sur des centaines de kilomètres en Roumanie et en Hongrie.

Ces catastrophes, qui sont également lourdes de conséquences pour l'économie locale, ont convaincu la Commission européenne qu'il était grand temps de légiférer pour empêcher que de tels accidents ne se reproduisent à l'avenir.

S'attaquer aux formes chroniques et aiguës de pollution

Cette proposition, qui vise à améliorer le mode de gestion des déchets, fixe des normes minimales à respecter pour empêcher la pollution des sols et des eaux ainsi que pour protéger la santé et l'environnement. Elle traite de tous les aspects de la gestion des déchets: la planification, la délivrance des autorisations, l'exploitation, la fermeture des installations et le suivi après leur fermeture.

Les exploitants miniers devront élaborer des plans de gestion des déchets. De plus, les autorisations d'exploitation imposeront le respect d'obligations pour garantir que des mesures de protection de la santé et de l'environnement soient prévues dès le début des activités. La Directive exige également des procédures de suivi et des garanties financières pour assurer la décontamination des sites pollués après la cessation des activités minières. Elle prévoit aussi – point très important s'il en est – la participation du public aux décisions portant sur la délivrance des autorisations d'exploitation.

Toutes les installations d'extraction doivent être classées dans des catégories selon les risques qu'elles présentent. Les sites les plus dangereux devront adopter une stratégie de prévention des accidents majeurs décrivant les mesures prises pour éviter toute catastrophe et les plans d'urgence à mettre en oeuvre en cas de problème, qui devront notamment prévoir l'information du public et un processus conjoint de concertation en cas de pollution internationale. Pour réparer les dégâts du passé, la Directive exige également l'identification des sites les plus pollués qui ont été fermés ou abandonnés.

Avant l'élargissement, l'UE a investi plusieurs millions d'euros dans l'analyse et la décontamination d'anciens sites dans des pays d'Europe centrale et orientale. À titre d'exemple, citons notamment les décharges de déchets faiblement radioactifs accumulés dans les mines d'uranium après la guerre. Ces nouvelles dispositions visent à promouvoir l'application des normes environnementales les plus strictes dans tous les 25 États membres.

Stavros Dimas, Commissaire en charge de l'Environnement, a salué cette avancée législative qui, dit-il, "offre un cadre juridique approprié pour traiter les effets des déchets sur l'environnement et la santé humaine tout au long du cycle de vie des installations de déchets miniers ainsi que pour prévenir les accidents".

Pour plus d'informations

Directive
www.europa.eu.int/comm/environment/waste/mining/index.htm



LES GRANDS THÈMES: CITES

Le gendarme du commerce des espèces sauvages

© P. Dollinger

La célèbre Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (connue sous l'acronyme CITES) est entrée en vigueur en juillet 1975. Elle scelle l'accord international conclu en mars 1973 par 169 gouvernements, ou "Parties", dans le but de réglementer l'importation et l'exportation d'espèces vulnérables.

Selon les estimations, le commerce légal de la flore et de la faune sauvages représente entre 10 et 20 milliards d'euros dans le monde et porte sur des centaines de millions d'espèces animales et végétales. Il concerne non seulement des organismes vivants, mais également des produits alimentaires, du bois, des articles de mode et des ingrédients de remèdes médicinaux traditionnels.

Certaines espèces rares sont menacées d'extinction à cause du commerce, parfois très lucratif, dont elles font l'objet. C'est donc une question de vie ou de mort que de légiférer pour mettre un terme à leur exploitation excessive. Le commerce international de quelque 900 espèces parmi les plus menacées est formellement interdit. Mais il est important également de réglementer l'importation et l'exportation commerciales d'espèces qui ne sont pas en danger d'extinction pour assurer leur exploitation durable.

L'Europe est le deuxième marché d'importation des espèces et produits visés par la CITES, après les États-Unis. En effet, entre 1996 et 2002, les 25 États membres ont importé 86% des oiseaux vivants et 35% des peaux de reptile échangés dans le monde.

La gravité de la menace

La CITES réglemente les échanges au travers d'un système de permis. Elle protège quelque 5 000 animaux et 28 000 plantes qui sont regroupés en trois catégories.

- Annexe I: espèces menacées d'extinction dont le commerce n'est autorisé que dans des conditions exceptionnelles.
- Annexe II: espèces dont le commerce doit être réglementé pour éviter toute menace d'extinction.
- Annexe III: espèces protégées par des pays qui demandent des mesures de coopération internationale pour empêcher les exportations illégales.

La CITES a défini des critères pour évaluer la menace qui pèse sur les diverses espèces et amender les annexes en conséquence.

La Conférence des Parties (CdP) de la CITES est convoquée tous les trois ans pour débattre de l'évolution de la situation et des mesures

de mise en oeuvre. Avec le temps, l'UE a pris la direction des opérations dans un certain nombre de dossiers importants, notamment celui du commerce de l'ivoire. La dernière CdP en date (la 13^e) s'est tenue à Bangkok en octobre 2004.

Pour des raisons techniques, l'UE n'est pas en tant que telle «Partie» à la CITES. La Convention est cependant entrée en vigueur sur son territoire en vertu d'un règlement du Conseil adopté en 1982. En 1997, elle a fait l'objet de deux nouveaux règlements qui prévoient des mesures plus strictes et qui sont conformes aux règles du marché unique.

En outre, l'UE prépare actuellement un nouvel amendement destiné notamment à lutter contre le commerce illégal du caviar.

Les populations d'esturgeon

La situation critique des esturgeons sauvages, qui vivent principalement en mer Caspienne et en mer Noire, a fait la une des journaux en janvier 2006, lorsque le Secrétariat de la CITES a refusé de publier les quotas d'exportation du caviar et des autres produits issus de l'esturgeon sauvage, suspendant ainsi les échanges commerciaux. La région exporte jusqu'à 150 tonnes de caviar par an dans le cadre d'un système de quota approuvé et la majeure partie de sa production est vendue sur le territoire de l'UE. Mais comme les populations d'esturgeon ont fortement diminué dans la région, cette année, le Secrétariat de la CITES a déclaré qu'il n'était pas établi que les prises d'esturgeon étaient conformes aux principes de durabilité. Il a demandé aux pays exportateurs de fixer leurs quotas compte tenu de la pêche illégale et de démontrer que les populations actuelles sont durables.

Les pays importateurs, dont les États membres de l'UE, ont aussi d'importantes obligations, car ils doivent veiller à ce que leurs importations proviennent de sources légales et durables et appliquer des règles strictes en matière de traitement et d'étiquetage.

La Commission européenne a demandé aux États membres de renforcer l'application des règles de la CITES, par exemple via l'harmonisation des amendes pour commerce illégal et la sensibilisation des forces de police, des services de douane et de la magistrature. ■

Pour plus d'informations

Site web de la CITES
www.cites.org

DG Environnement
www.europa.eu.int/comm/environment/cites/background_en.htm



© C. Cuadra

© T. Palliser/BirdLife

➤ Biodiversité

Au printemps 2006, la biodiversité sera à la une de l'actualité environnementale. De grandes avancées politiques et des événements importants sont prévus tant au niveau communautaire qu'à l'échelle mondiale avec, en point d'orgue, la Semaine verte organisée fin mai/début juin par la Commission européenne.

Le compte à rebours 2010

La Commission prépare une Communication concernant les *mesures à prendre pour enrayer la réduction de la biodiversité d'ici 2010 et au-delà*. Ce texte pourrait être adopté en mai 2006. La biodiversité est à la base des services vitaux que nous rendent les écosystèmes: ils nous procurent des aliments et des fibres, purifient l'eau et relancent en permanence les cycles nutritifs, gage pour nous de prospérité, de sécurité et de qualité de vie.

L'évolution des modes d'affectation des sols, la pollution, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique et l'introduction d'espèces allogènes envahissantes sont autant de facteurs qui appauvrissent la biodiversité et limitent la capacité fonctionnelle des écosystèmes. En Europe, des centaines d'espèces sont menacées d'extinction et les écosystèmes sont fragmentés. Les nombreuses tendances au déclin sont perceptibles comme, par exemple, la diminution brutale des populations de poissons, les inondations graves, etc.

Dans sa Communication, la Commission présentera une feuille de route pour atteindre d'ici 2010 les objectifs européens en la matière, à savoir enrayer la réduction de la biodiversité, freiner le rythme de perte globale de biodiversité et en assurer la reconquête dans l'Union.

"Pour la première fois, un programme d'action clair et global identifiera les priorités et les responsabilités, tant au niveau communautaire qu'au niveau national" se réjouit Guy Duke, administrateur principal chargé de la politique de la biodiversité au sein de la DG Environnement. Des progrès politiques importants ont été accomplis par l'UE: de l'intégration de la biodiversité dans les politiques intérieures et extérieures, que ce soit dans le domaine de l'agriculture ou de la

pêche, au développement du réseau Natura 2000 qui protégera bientôt plus de 20 000 sites en passant par les nouvelles stratégies thématiques (voir *L'Environnement pour les Européens* n° 21). "La Commission cherche avant tout à mettre l'accent sur la mise en oeuvre. Elle ne proposera pas de nouvelles dispositions légales, même si elle ne manquera pas d'épingler des problèmes auxquels il convient de s'attaquer", ajoute Guy Duke.

La Commission a organisé une consultation en ligne pour se faire une idée des réactions de l'opinion lors de la préparation de la Communication. Les questions sur les défis majeurs montrent que l'opinion est largement favorable à l'approche de la feuille de route.

La situation dans le monde

La communauté internationale se préoccupe de la perte de la biodiversité depuis 1992 dans le cadre de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB). Elle poursuit trois objectifs: la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Lors du Sommet mondial des Nations unies sur le développement durable, en 2002, les dirigeants mondiaux ont accepté de "réduire significativement le taux de perte de biodiversité d'ici 2010".

En février 2004, la septième Conférence des Parties (CdP 7) à la CDB s'est conclue sur un accord en faveur de la création d'un réseau mondial de sites protégés. "Force est de constater que les choses bougent depuis lors: des ONG mettent des ressources en commun et certains pays font de réels progrès dans le domaine de l'identification des problèmes et de la création de vastes étendues protégées

– le Brésil, par exemple. Mais les progrès varient sensiblement d'un pays à l'autre", explique Stefan Leiner, responsable chargé de la biodiversité globale au sein de la DG Environnement. "Enrayer la perte de la biodiversité ne revient pas à protéger la nature à tout prix, c'est-à-dire au détriment de l'éradication de la pauvreté. C'est même l'inverse: la protection de la biodiversité et l'exploitation durable de ses éléments contribuent à réduire la pauvreté".

La huitième Conférence des Parties (CdP 8) à la CDB s'est tenue en mars 2006 à Curitiba, au Brésil, en marge d'une réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la biosécurité, qui régit les mouvements des organismes génétiquement modifiés.

Semaine verte 2006

La biodiversité sera également au coeur de l'édition 2006 de la Semaine verte, qui est organisée chaque année par la Commission. Des décideurs et des parties prenantes seront invités à étudier quatre grands thèmes: la question de la biodiversité à l'échelle mondiale, la gestion des ressources naturelles, la place de la nature et, enfin, la biodiversité et la société.

Enfin, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) organisera une conférence sur la biodiversité et la coopération au développement en septembre 2006 dans le cadre de son initiative "Compte à rebours 2010".

Pour plus d'informations

Site Internet de la DG Environnement
www.europa.eu.int/comm/environment/nature_biodiversity/index_en.htm
 Semaine verte
www.europa.eu.int/comm/environment/greenweek/index_en.htm

En bref ... En bref ... En bref ... En bref ... En bref ... En bref ...

Des mesures pour réduire la pollution par le mercure

Le 21 février 2006, la Commission européenne a adopté une Proposition pour bannir l'utilisation du mercure dans la fabrication des thermomètres, des baromètres, des tensiomètres et autres appareils.

Le mercure est une substance très toxique dont la circulation à l'air libre porte atteinte à la santé, à la vie sauvage et aux écosystèmes. Cette nouvelle initiative vise à réduire la demande industrielle de mercure et à encourager les divers secteurs concernés à mettre des substituts au point.

Rappelons à cet égard que la commission de l'environnement du Parlement européen a annoncé qu'elle soutenait la Proposition de stratégie visant à réduire les émissions de mercure dans l'UE et dans le monde (voir *L'Environnement pour les Européens* n° 17). La Commission européenne prépare actuellement un règlement en vue d'interdire les exportations

européennes de mercure et d'imposer le stockage du mercure déclassé. Ce règlement devrait être adopté dans le courant du printemps 2006.

La Commission organisera également une conférence internationale en octobre 2006 pour amener les pays industrialisés et ceux en développement à étudier le problème et à identifier des moyens d'action, dont des mesures commerciales, en vue de lutter contre la pollution par le mercure à l'échelle mondiale.

Pour plus d'informations

Stratégie de lutte contre la pollution par le mercure
www.europa.eu.int/comm/environment/chemicals/mercury/index.htm



La deuxième période d'échange de quotas d'émission approche à grands pas

Les États membres de l'UE doivent soumettre avant le 30 juin 2006 leur plan national d'émissions de dioxyde de carbone pour la période 2008-2012.

En janvier 2006, la Commission européenne a publié des orientations sur la préparation des plans nationaux d'allocation (PNA), la première étape sur la voie de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE).

Il s'agit de la deuxième période d'échange depuis le lancement du SCEQE en janvier 2005. Elle est particulièrement importante puisqu'elle coïncide avec la période au cours de laquelle l'UE doit tenir les engagements pris en matière de réduction des émissions dans le cadre du Protocole de Kyoto. La Commission insiste également pour que les gouvernements préparent des PNA plus transparents et plus faciles à mettre en oeuvre.

Pour plus d'informations

www.europa.eu.int/comm/environment/climat/pdf/nap_2_guidance_fr.pdf

Une nouvelle direction pour les véhicules propres

La Commission européenne propose de nouvelles dispositions pour encourager les autorités locales à acheter des camions et des autobus "propres", dont les émissions polluantes sont moindres grâce à de nouvelles technologies davantage respectueuses de l'environnement.



Cette Directive imposera aux organismes publics d'attribuer chaque année un quart au moins de leurs acquisitions annuelles (achat ou *leasing*) de véhicules lourds à des véhicules davantage respectueux de l'environnement. Cette obligation se limitera dans un premier temps aux autobus et aux véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes, mais elle pourrait être étendue à d'autres catégories de véhicules à l'avenir.

Les constructeurs proposent déjà une gamme de véhicules moins polluants, notamment ceux adaptés aux biocarburants, au gaz naturel, au gaz de pétrole liquéfié (GPL), à l'hydrogène ou à l'électricité. Toutefois, ces véhicules ne sont pas encore très répandus.

Cette mesure contribuera à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre le changement climatique. Par ailleurs, elle permettra d'économiser 1 050 millions d'euros, le budget requis selon les estimations pour réparer les dégâts causés par les émissions polluantes et les gaz à effet de serre d'ici 2030. Enfin, elle encouragera la production de véhicules propres en donnant aux constructeurs l'assurance d'un marché plus large.

Pour plus d'informations

Communiqué de presse sur la Directive concernant les véhicules propres
www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/05/1672&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en

Mémo sur la Directive

www.europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/05/495&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en

La déclaration de Dubaï, une étape clé sur la voie de la sécurité chimique mondiale

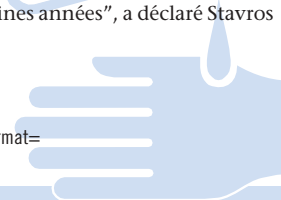
Lors de la conférence organisée par les Nations unies à Dubaï en février 2006, l'UE a joué un rôle central dans les négociations qui ont permis d'aboutir à un accord international sans précédent sur la gestion des produits chimiques.

Plus de 140 pays se sont ralliés à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (ASGIPC), qui revêt un intérêt tout particulier pour les pays en développement. Il s'agit là de la première action mondiale qui traite de la production et de l'utilisation de toutes les substances chimiques et qui applique le principe de précaution à l'usage de substances dangereuses. Parce qu'elle renforce la sécurité, cette approche peut permettre de lutter contre la pauvreté, protéger les groupes vulnérables et améliorer la santé et la protection de l'environnement.

Cet accord concrétise l'engagement de réduire les risques d'ici 2020 qui avait été pris lors du Sommet de Johannesburg sur le développement durable en 2002. "A Dubaï, nous avons élaboré la feuille de route et nous nous sommes engagés à prendre des mesures et à suivre de près les progrès accomplis durant les 14 prochaines années", a déclaré Stavros Dimas, Commissaire européen à l'Environnement.

Pour plus d'informations

Communiqué de presse
<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/129&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>



Sélection de Propositions et de Communications récentes

- > Communication: Rapport sur les progrès vérifiables dans l'application du Protocole de Kyoto (requis aux termes de l'article 5, paragraphe 3, de la décision 280/2004/CE relative à un mécanisme pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté et mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto) (COM/2005/615/final) www.europa.eu.int/comm/environment/climat/gge.htm
- > Rapport de la Commission: Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'objectif assigné à la Communauté par le Protocole de Kyoto (requis aux termes de la Décision n° 280/2004/CE du Parlement européen et du Conseil relative à un mécanisme pour surveiller les émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté et mettre en oeuvre le Protocole de Kyoto) (COM/2005/655/final) www.europa.eu.int/comm/environment/climat/gge.htm
- > Document de travail des services de la Commission: Annexe au rapport de la Commission – Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de l'objectif assigné à la Communauté par le Protocole de Kyoto (SEC/2005/1642) www.europa.eu.int/comm/environment/climat/gge.htm
- > Communication: Mise en oeuvre de l'utilisation durable des ressources: Une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets (COM/2005/666/final) www.europa.eu.int/comm/environment/waste/strategy.htm
- > Proposition de Directive concernant les déchets (COM/2005/667 final) www.europa.eu.int/comm/environment/waste/strategy.htm
- > Document de travail des services de la Commission: Annexe à la Communication "Mise en oeuvre de l'utilisation durable des ressources: Une stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets". Annexes techniques (SEC/2005/1682) www.europa.eu.int/comm/environment/waste/strategy.htm
- > Évaluation de l'impact de la stratégie thématique pour la prévention et le recyclage des déchets et mesures de mise en oeuvre immédiate (SEC/2005/1681) www.europa.eu.int/comm/environment/waste/strategy.htm
- > Communication: Stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles (COM/2005/670 final) www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm
- > Document de travail des services de la Commission: Evaluation d'impact – Annexe à la Communication concernant la stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles (SEC/2005/1683) www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm
- > Document de travail des services de la Commission: Annexes à la Communication concernant la stratégie thématique sur l'utilisation durable des ressources naturelles (SEC/2005/1684) www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm
- > Communication: Orientations complémentaires relatives aux plans d'allocation de la période 2008-2012 du système d'échange de quotas d'émission (COM/2005/703 final) www.europa.eu.int/comm/environment/climat/emission_plans.htm
- > Communication: Stratégie thématique pour l'environnement urbain (COM/2005/718 final) www.europa.eu.int/comm/environment/urban/thematic_strategy.htm
- > Document de travail des services de la Commission: Évaluation d'impact – Annexe à la Communication concernant la stratégie thématique pour l'environnement urbain (SEC/2006/16) www.europa.eu.int/comm/environment/urban/thematic_strategy.htm
- > Proposition de Directive relative à l'évaluation et à la gestion des inondations (COM/2006/15 final) www.europa.eu.int/comm/environment/water/flood_risk/index.htm
- > Document de travail des services de la Commission: Évaluation d'impact – Annexe à la Proposition de Directive relative à l'évaluation et à la gestion des inondations (SEC/2006/66) www.europa.eu.int/comm/environment/water/flood_risk/index.htm
- > Communication: Quatrième communication nationale de la Communauté européenne en vertu de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC) (exigée en vertu de l'article 12 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (COM/2006/40 final) www.europa.eu.int/comm/environment/climat/docs.htm
- > Communication: Examen de la politique environnementale 2005 (COM/2006/70 final) www.europa.eu.int/comm/environment/lisbon.htm
- > Document de travail des services de la Commission sur les liens entre les politiques de l'emploi et de l'environnement (SEC/2005/1530) www.europa.eu.int/comm/environment/integration/employment_en.htm

Nouvelle publication de la Direction Générale de l'environnement



LIFE Focus: Gestion intégrée des sites Natura 2000. La contribution des projets LIFE-Nature (LIFE Focus: Integrated management of Natura 2000 sites. The contribution of LIFE-Nature projects)

Cette nouvelle édition LIFE Focus publiée par l'unité LIFE de la Direction générale de l'environnement rend compte de la contribution du programme LIFE-Nature à la gestion intégrée des sites Natura 2000. Le mode de gestion dit "intégré" signifie que d'autres activités sont organisées en marge de celles liées à la conservation de la nature, que ce soit dans le domaine agricole ou touristique ou encore dans le cadre de l'utilisation des ressources en eau.

Ce rapport comporte trois parties. La première partie propose une synthèse des grands dossiers liés au réseau Natura 2000 qui relèvent de la Directive oiseaux et de la Directive habitats. Elle présente les principales recommandations et lignes directrices dans les États membres et donne à titre d'illustration des exemples de projets menés en France et en Italie.

La deuxième partie propose des exemples de plans de gestion élaborés à l'occasion de projets LIFE-Nature. Enfin, la dernière partie dresse la liste des 428 projets LIFE-Nature qui comportent un plan de gestion. Il s'agit souvent de projets axés sur les habitats et les espèces animales. Les plans de gestion revêtent un intérêt tout particulier pour les responsables des sites qui protègent les mêmes habitats et espèces dans des conditions similaires sur tout le territoire de l'UE.

Ce rapport de 48 pages est publié en anglais uniquement, en version papier et sous format électronique.

La version papier est disponible via l'Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg

ISBN 92-79-00388-7 – ISSN 1725-5619

Pour télécharger la version électronique du rapport, rendez-vous sur le site www.europa.eu.int/comm/environment/life/infoproducts/lifenaturepublications.htm#managingnatura

Agenda

4 avril 2006

Réunion des ministres de l'OCDE en charge de l'environnement et du développement en vue de débattre de mesures permettant d'intégrer des considérations environnementales dans la politique de développement, Paris, France.

1-5 mai 2006

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants: deuxième Conférence des Parties consacrée à l'ouverture des négociations sur les problèmes de conformité et à l'étude du financement, Genève, Suisse.

1-12 mai 2006

Quatorzième session de la Commission des Nations unies pour le développement durable: début d'un nouveau cycle politique de deux ans axé sur l'énergie, le changement climatique, la pollution atmosphérique et le développement industriel, New York, États-Unis.

Deuxième quinzaine de mai 2006

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et Protocole de Kyoto: réunions et ateliers consacrés aux nouveaux objectifs d'émission des pays industrialisés et forum plus large axé sur les formes de coopération à long terme pour lutter contre le changement climatique, Bonn, Allemagne.

30 mai - 2 juin 2006

Semaine verte, conférence annuelle et exposition sur l'environnement organisées par la Commission européenne. La biodiversité est le thème de l'édition de cette année, Bruxelles, Belgique.

5 juin 2006

Journée mondiale de l'environnement et lancement par la Commission européenne d'une campagne de sensibilisation au changement climatique dans toute l'Europe.



Office des publications

Publications.eu.int